

*Loi électorale du Canada*

Certains diront que ce n'est pas une bonne façon de voir les choses. Loin de moi l'idée que ce soit le seul moyen qui existe car il y en a bien d'autres. Un candidat est tenu de remplir deux conditions à l'heure actuelle: Premièrement, il doit déposer \$200 en espèces ou un chèque certifié pour ce montant au président d'élection. Deuxièmement, il doit lui remettre les documents de mise en candidature portant la signature de 25 électeurs. Comme solution de rechange à la proposition que j'ai faite, on pourrait exiger 500 signatures au lieu de 25. Les candidats qui participent aux élections pour s'amuser y penseraient à deux fois s'ils devaient recueillir 500 signatures.

Par conséquent, si la Chambre est d'accord, je ne demande pas mieux qu'elle suive la procédure que nous avons déjà suivie pour le dernier projet de loi présenté à ce sujet, à savoir retirer cette mesure et référer la question au comité des privilèges et élections. Je n'en fais pas maintenant l'objet d'une motion, car je sais que d'autres députés veulent prendre la parole sur ce sujet et pour ce faire, il faut qu'ils aient le consentement unanime de la Chambre. Je ne sais pas non plus si la Chambre le leur permettra, mais quoi qu'il en soit, je ne voudrais pas empêcher les députés intéressés de donner leur point de vue.

L'un des buts des mesures d'initiative parlementaire, c'est justement de permettre aux auteurs de ces mesures et aux autres députés de donner leur opinion sur divers sujets. J'aimerais pouvoir dire que le gouvernement est d'accord, mais je craindrais de trop m'avancer. J'espère que l'objet même de cette mesure donnera lieu à des discussions et qu'il en sera tenu compte. Si elle ne franchit pas l'étape de la deuxième lecture aujourd'hui, ou si le comité n'est pas saisi de cette question, j'espère, au moins, que le directeur général des élections, dans le rapport qu'il doit déposer à la Chambre au début de la prochaine session je crois, en parlera en des termes qui rallieront l'appui de la majorité des députés.

[Français]

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur le Président, en écoutant les propos de l'honorable député qui a fait d'excellentes observations visant à modifier de façon importante notre système électoral, il n'en demeure pas moins que je ne pouvais résister à la tentation d'ajouter quelques observations très pertinentes aux propositions déjà faites.

Si l'on dit, monsieur le Président, que présenter les sentiments du peuple auprès du Parlement est une noble profession, je crois que cela commande beaucoup de sérieux, et que le projet de loi présenté l'a été de façon très sérieuse et qu'il mérite une réflexion aussi sérieuse par rapport à cette foule de candidats qui se présentent à chaque élection. Loin de moi la pensée d'enlever le droit à qui que ce soit de se porter candidat pour quelque formation politique que ce soit! Au contraire! Et même pour ceux qui désireraient se présenter sous leur propre étiquette, comme je l'ai déjà fait, monsieur le Président, et avec succès, soit dit en passant, je crois quand même que cette proposition visant à porter le dépôt de \$200 à \$2,000 n'est pas exagérée.

Certains prétendront que nous enlèverons toute possibilité à certains candidats moins fortunés, mais je crois que le candidat qui est le moins sérieux, qui se prend au sérieux, qui est pris au sérieux n'aura pas de difficulté à trouver l'appui nécessaire dans un premier temps pour réussir à obtenir ces \$2,000 qui pourraient être le fruit d'une collecte auprès de ses amis, ou de ceux qui croient en lui. Et s'il est vrai que nous prenons

la chose politique au sérieux, je crois que tous les candidats devraient en faire autant. Partant de là, je signalerai que beaucoup d'observations ont été faites au sujet de notre démocratie, et je crois que la proposition faite cet après-midi est une amélioration à notre système démocratique.

Dans ce sens, monsieur le Président, et je ne voudrais pas faire perdre beaucoup de temps à la Chambre, je dirai simplement pour appuyer ce genre de modification que je la considère comme une amélioration à notre système actuel. Il est possible qu'une telle mesure puisse évincer quelques candidats qui manquent nécessairement de sérieux et qui font souvent croire à une minorité, je l'espère, que la politique est une chose qui n'est pas trop sérieuse et que certains en arrivent à penser que la politique ne mérite pas, en tout cas, l'attention qu'on devrait lui apporter. Je crois que toute mesure qui vise justement à donner un caractère beaucoup plus positif à notre institution parlementaire ne doit pas être passée sous silence, et que nous nous devons d'appuyer les modifications qui apporteraient à notre système politique plus de crédibilité.

Alors il est clair qu'à partir des hommes qui composent un Parlement ou un parti, nous avons la responsabilité de bien nous assurer que ces hommes ou que ces femmes soient suffisamment sérieux, soient suffisamment prêts à représenter d'une façon sérieuse leurs commettants. Et je répète encore une fois que ce n'est pas un dépôt de \$2,000 qui pourrait empêcher un candidat sérieux et un candidat qui est pris au sérieux, de se présenter. De plus il est extrêmement important pour cette personne de se présenter sous la bannière de son choix, et ce dépôt ne pourrait non plus empêcher quelqu'un qui voudrait se présenter comme candidat indépendant de le faire, mais je crois que nous avons eu des expériences qui trop souvent faisaient rire les gens et qui risquaient de faire perdre la crédibilité qui s'impose lors d'une campagne électorale, parce que nous avons à choisir, lors d'une campagne électorale, des représentants sérieux, et la majorité des électeurs voudraient bien que ces candidats aient des obligations suffisantes pour pouvoir mériter une certaine confiance.

Il n'y a aucun doute également, et on l'a signalé tantôt, que si un certain nombre de personnes veulent protester contre certaines candidatures, il est possible pour quiconque de pouvoir annuler son vote, et ceci étant rendu public, il est facile de voir s'il s'agit vraiment d'une contestation sérieuse de la part d'un certain nombre d'individus qui auraient nettement perdu confiance dans tous les candidats de cette circonscription. Et au lieu de faire certaines mascarades, si l'on veut, au cours d'une campagne électorale, qui souvent sont des «obligances» pour l'histoire politique, j'ose croire que ce projet de loi ayant trait au dépôt de \$2,000 pourrait être adopté aujourd'hui.

Quant au nombre d'électeurs qui devraient signer le bulletin, il est établi à 25. Évidemment, c'est très minime. Grâce à deux ou trois familles ou à des personnes vivant dans quelques maisons voisines, un candidat peut réussir à obtenir la signature de 25 personnes. Je crois que nous devrions songer sérieusement à augmenter ce nombre. On propose 500, et j'avouerai que, personnellement, ce nombre ne m'inquiète pas, car je n'aurais pas de difficulté à trouver 500 personnes qui pourraient signer mon bulletin, si ce n'est que c'est toujours un travail très sérieux à faire, mais il est possible que ce nombre de 500 personnes reste discutable. Mais si le montant du dépôt passe de \$200 à \$2,000, il va de soi que le nombre de 25 personnes doit aussi